DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE SUR L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

****

L'an deux mil vingt-cinq,

Le trente juin à quinze heures trente,

Le soussigné,

Monsieur Frank De PALMENAER, demeurant à Gand (Belgique), Kortrijksesteenweg 766,

Agissant en qualité de représentant permanent de la société ABO-Group France, société par actions simplifiée au capital de 1 515 000 €uros, dont le siège social est à la Seyne sur Mer 83500, ZI des Playes Jean Monnet, la Farlède, 243 avenue de Bruxelles, immatriculée sous le numéro 440 132 900 RCS Toulon,

Laquelle société ABO-Group France agissant en qualité d'actionnaire unique de la société ABO ERG EQUIPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 110 000 €uros, dont le siège social est à la Seyne sur Mer 83500, ZI des Playes Jean Monnet, la Farlède, 243 avenue de Bruxelles, immatriculée sous le numéro 440 245 298 RCS Toulon,

Après avoir déclaré qu'il a été convoqué par le Président non associé au siège social pour ce jour par lettre recommandée avec avis de réception,

Après avoir constaté la présence de Monsieur Sébastien GORI, Président non associé,

Après que ledit Président non associé a déclaré avoir convoqué également par lettre recommandée avec avis de réception le commissaire aux comptes, lequel est absent et excusé,

Après que le Président non associé a rappelé que l'actionnaire unique est amené à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR.

- Rapport du Président sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que sur les comptes de cet exercice,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes et le bilan de cet exercice,

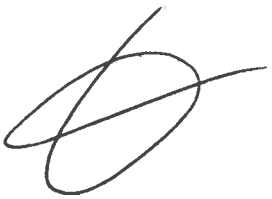

- Examen et approbation s'il y a lieu desdits rapports, comptes et bilan,
- Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation des résultats
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- Renouvellement du mandat du Président et du Directeur général,
- Pouvoir pour formalités.

Après que l'actionnaire unique a déclaré que les rapports du Président et du Commissaire aux comptes, le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que le texte des décisions proposées lui ont été adressés et tenus à sa disposition dans les conditions et délais prévus par les textes légaux et réglementaires,

Après que le Président non associé a déposé sur le bureau les documents suivants :

- La copie de la convocation de l'actionnaire unique et du commissaire aux comptes accompagnées des avis de réception postale,
- Le rapport du Président sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Le Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Et le projet des décisions soumises à l'associé unique,

Après que lecture a été donné des rapports du Président et du Commissaire aux comptes,

Après que les débats ont été ouverts et qu'un échange de vue a eu lieu entre l'actionnaire unique et Monsieur Sébastien GORI, Président non associé,

A ARRETE LES DECISIONS SUIVANTES

1. – L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président et du Commissaire aux Comptes, approuve l'ensemble des comptes annuels se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés par le Président ainsi que les opérations qu'ils concernent.

2. – L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président,

- D'une part, prend acte des conventions de management, de location de matériel et de sous-location de locaux, conclues au cours des exercices antérieurs, avec la société ABO-Group France, société mère, et qui se sont poursuivies aux conditions rappelées dans le rapport du Président,

Lesquelles conventions susceptibles de tomber sous le coup des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- D'autre part, prend acte des conventions libres conclues au cours des exercices antérieurs entre notre société et des sociétés sœurs, (les sociétés ABO ERG Géotechnique, ABO ERG Environnement, ABO-Innogéo, DYNAOPT, SEGED, Eau & Perspectives, ABO-GEO Plus et GEOSONIC) et qui se sont poursuivies aux conditions rappelées dans le rapport du Président.

- Enfin, prend acte de la convention libre conclue au cours de l'exercice écoulé entre notre société et la société GEOPLUS Environnement, société sœur, et ce aux conditions rappelées dans le rapport du Président.

3 - L'actionnaire unique, conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code général des Impôts et après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des Impôts.

4. - Comme conséquence des décisions qui précèdent, l'actionnaire unique donne quitus au Président de sa gestion et de son mandat et au commissaire aux comptes de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5. - L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé et après avoir constaté que la Réserve légale était dotée d'un montant représentant au moins 10% du capital social et que les comptes dudit exercice se soldent par un bénéfice de 577 329 €uros, décide sur la proposition du Président, d'affecter et de répartir ainsi qu'il suit ledit bénéfice, savoir :

- Distribution d'un dividende de 100 000 €uros,

- Le solde, soit la somme de 477 329 €uros en Report à nouveau.

L'actionnaire unique décide que ce dividende de 100 000 €uros, sera mis en paiement à partir d'une date qui sera fixée par le Président, et au plus tard le 30 septembre 2025.

6. - L'actionnaire unique constate pour satisfaire à l'obligation imposée par l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, que le montant du dividende mis en distribution, au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

- Au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 : 70 000 €uros,

- Au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 : 171 500 €uros,

- Au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 : 300 000 €uros.

7. -. L'actionnaire unique décide de ne pas renouveler le mandat de la société Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes titulaire et le mandat de la société AUDITEX, commissaire aux comptes suppléant.

8. – L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président et pris acte que le mandat de Président de Monsieur Sébastien GORI a pris fin le 30 juin 2025 à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, décide de renouveler à compter du 1er juillet 2025 son mandat pour une nouvelle période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, soit au plus tard le 30 juin 2028.

9. – L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président, et pris acte que les mandats de Directeurs généraux de la société ABO-Group France et de Monsieur Frank de PALMENAER, ont pris fin le 30 juin 2025 à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, décide de renouveler à compter du 1er juillet 2025 leur mandat pour une nouvelle période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, soit au plus tard le 30 juin 2028.

10. – L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au Président pour assurer l'exécution des décisions qui précèdent aux porteurs de copies ou d'extraits de procès-verbal contenant lesdites décisions pour l'accomplissement de toutes formalités de publicité ou autres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

L'ACTIONNAIRE UNIQUE
ABO-Group-France
F. DE PALMENAER



Bilan Actif

ABO-ERG Equipement

Certifié conforme à l'original

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	7 171	7 171	0	0
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	16 769	16 769	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :	**23 940**	**23 940**	**0**	**0**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	26 000	8 575	17 425	18 292
Constructions	1 071 923	108 544	963 379	483 116
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 980 538	3 926 031	2 054 507	1 475 567
Autres immobilisations corporelles	7 643 087	4 914 636	2 728 451	2 505 148
Immobilisations en cours				4 200
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :	**14 721 548**	**8 957 785**	**5 763 762**	**4 486 322**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	192 172		192 172	192 172
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	351 540		351 540	446 312
Autres immobilisations financières				
TOTAL Immobilisations financières :	**543 712**		**543 712**	**638 484**
ACTIF IMMOBILISÉ	**15 289 200**	**8 981 726**	**6 307 475**	**5 124 806**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				120 072
Créances clients et comptes rattachés	828 485		828 485	184 702
Autres créances	213 275		213 275	80 023
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**1 041 760**		**1 041 760**	**384 797**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	6 688		6 688	906 688
Disponibilités	1 129 533		1 129 533	443 419
Charges constatées d'avance	9 031		9 031	7 647
TOTAL disponibilités et divers :	**1 145 252**		**1 145 252**	**1 357 754**
ACTIF CIRCULANT	**2 187 012**		**2 187 012**	**1 742 551**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	17 476 213	8 981 726	8 494 487	6 867 357

Bilan Passif

Période du 01/01/24 au 31/12/24

ABO-ERG Equipement

Devise d'édition €

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	110 000	110 000	110 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			11 000	11 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			3 271 500	3 003 902
Résultat de l'exercice			577 329	567 599
		TOTAL situation nette :	**3 969 829**	**3 692 500**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			259 046	259 046
		CAPITAUX PROPRES	**4 228 875**	**3 951 547**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			3 639 564	2 469 359
Emprunts et dettes financières divers				
		TOTAL dettes financières :	**3 639 564**	**2 469 359**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			457 653	368 488
Dettes fiscales et sociales			144 644	77 011
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			23 750	953
		TOTAL dettes diverses :	**626 048**	**446 452**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
		DETTES	**4 265 612**	**2 915 811**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	8 494 487	6 867 357

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

ABO-ERG Equipement

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises				23 488
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 225 551		3 225 551	2 930 448
Chiffres d'affaires nets	**3 225 551**		**3 225 551**	**2 953 936**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			5 550	47 633
Autres produits			11	1
PRODUITS D'EXPLOITATION			**3 231 113**	**3 001 570**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				23 488
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			788 367	803 012
TOTAL charges externes :			**788 367**	**826 500**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			80 967	78 997
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 583 069	1 375 105
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			**1 583 069**	**1 375 105**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			0	0
CHARGES D'EXPLOITATION			**2 452 404**	**2 280 601**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**778 709**	**720 969**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ABO-ERG Equipement

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**778 709**	**720 969**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	(623)	34 787
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	14 917	10 297
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		237
	14 294	**45 321**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	45 645	32 408
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	45 645	**32 408**
RÉSULTAT FINANCIER	**(31 351)**	**12 913**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**747 358**	**733 882**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 200
Produits exceptionnels sur opérations en capital	35 651	36 610
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	35 651	**37 810**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 122	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 619	18 107
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	17 741	**18 107**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**17 910**	**19 703**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	187 939	185 987
TOTAL DES PRODUITS	**3 281 057**	**3 084 701**
TOTAL DES CHARGES	**2 703 728**	**2 517 103**
BÉNÉFICE OU PERTE	577 329	567 599

© Sage

ABO-ERG EQUIPEMENT

Achat vente et location de tous biens et droits immobiliers et mobiliers

Annexe

Exercice
du 01/01/2023 au 31/12/2023

Montants en K€

S O M M A I R E

SOMMAIRE 2

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 3

1.1 Evénements principaux de l'exercice 3

1.2 Principes, règles et méthodes comptables 3

1.3 Evénements postérieurs à la clôture 3

1.4 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables 3

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN 3

2.1 Bilan actif 3

2.1.1 Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux 3
2.1.2 Immobilisations corporelles – Mouvements principaux 3
2.1.3 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation 4
2.1.4 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation 4
2.1.5 Crédit-bail – Montants en K€ 5
2.1.6 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées 5
2.1.7 Immobilisations financières – Mouvements principaux 6
2.1.8 Evaluation des stocks 6
2.1.9 Actif circulant - Classement par échéance 6
2.1.10 Créances douteuses 6
2.1.11 Produits à recevoir 6
2.1.12 Liste des filiales et participations (en K€). 6
2.1.13 Valeurs mobilières de placement 6

2.2 Bilan passif 7

2.2.1 Capital 7
2.2.2 Charges à payer 7
2.2.3 Montant des créances et des dettes d'impôt différé 7
2.2.4 Crédit-bail – montants en K€ 7
2.2.5 Autres dettes - Classement par échéance 8

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT 8

3.1 Montant du chiffre d'affaire en K€ 8

3.2 Ventilation de l'effectif moyen 8

3.3 Résultat exceptionnel 8

3.4 Transferts de charges 8

3.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices – Montants en K€ 8

4. ENGAGEMENTS 9

4.1 Engagements mentionnés précédemment 9

5. IDENTITÉ DE LA SOIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ 9

6. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ISSU DE LA LIASSE FISCALE 10

7. TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS ISSU DE LA LIASSE FISCALE 11

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Evénements principaux de l'exercice

➔ Néant

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par le règlement 2016-07 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :
Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

➔ Néant

1.4 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

➔ Néant

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

➔ Néant

2.1.2 Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants en K€	
	Invest. directs	Crédit-bail.
Constructions		
Terrains		
Installations techniques et outillage industriel	227,6	
Agencements	150,9	
Matériel de transport	1 211,4	
Matériel de bureau, informatique et mobilier	64,7	
Immobilisations corporelles en cours	263,9	

Les principales diminutions concernent :

Matériels de transport pour 178,4 K€ par cessions ou mises hors service.
Matériels de bureau et informatique pour 1,2 K€ par mises au rebut.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Le cerfa 2054-SD de la liasse fiscale est annexé en page 10 du présent document.

2.1.3 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise.

2.1.4 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements et aménagements de constructions	Linéaire	5 à 30 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport (neuf & occasion)	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau & Informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié en fonction de la durée de vie prévue.
Le montant de la dotation aux amortissements de l'exercice se monte à 1 375,1 K€.
Le cerfa 2055-SD de la liasse fiscale est annexé en page 11 du présent document.

2.1.5 Crédit-baux en cours au 31/12 – Montants en K€

	Immobilier	Matériel roulant	Installations, Matériels, outillages
Valeur d'origine	2 750,0	255,0	888,0
Amortissements :			
Cumul exercices antérieurs	308,1	98,9	340,7
Dotation de l'exercice	82,5	51,0	177,6
Valeur nette	2 359,4	105,1	369,7

2.1.6 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		192,2
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	184,7	
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placements		
Instruments de trésorerie – Actif		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5,9
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1	
Instruments de trésorerie – passif		

Charges financières		
Produits financiers	10,3	

2.1.7 Immobilisations financières – Mouvements principaux

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.8 Evaluation des stocks

➔ Néant

2.1.9 Actif circulant - Classement par échéance

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.10 Créances douteuses

La politique du groupe ABO consiste à provisionner à 100% les factures clients de plus de 6 mois.

2.1.11 Produits à recevoir

Rubrique	Montant en K€
Créances fiscales et sociales Créances clients et comptes rattachés Etat Autres	 38
TOTAL	38

2.1.12 Liste des filiales et participations (en K€).

Société	Capitaux propres	Capital détenu	Valeur Cpt nette des titres détenus	CA H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
SCI Nicerg	275,8	100%	192,2	37,5	18,8	0

2.1.13 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital est composé de **11 000 actions** de **10 euros** de valeur nominale :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital en K€
Position début de l'exercice	11 000	10	110
Mouvements :			
Réduction de capital	/		
Augmentation de capital	/		
Position fin de l'exercice	11 000	10	110

2.2.2 Charges à payer

Rubrique	Montant en K€
Dettes fournisseurs	58,9
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	1
TOTAL	59,9

2.2.3 Montant des créances et des dettes d'impôt différé

➔ Néant

2.2.4 Crédit-bail – montants en K€

	Immobilier	Matériel roulant	Installations matériel outillage	Total
Redevances restant à payer				
à 1 an au plus	245,7	51,2	178,7	475,6
à plus d'1 an et 5 ans au plus	982,7	52,8	199,1	1 234,6
À plus de 5 ans	573,2			573,2
Total	**1 801,6**	**104,1**	**377,8**	**2 283,5**
Valeurs résiduelles				
à un an au plus				
à plus d'un an et 5 ans au plus		2,6	8,9	11,4
À plus de 5 ans				
Total		**2,6**	**8,9**	**11,4**
Totaux	**1 801,6**	**106,6**	**386,7**	**2 294,9**

2.2.5 Autres dettes - Classement par échéance

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts	2.469,4	715,1	1.566,0	188,2

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Montant du chiffre d'affaires en K€

Prestations de services	**2.953,9**
Total	2.953,9

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

➔ Néant

3.3 Résultat exceptionnel

Ce résultat s'élève à 19,7 K€ dont un produit net de cessions d'immobilisations de 18,5 K€.

3.4 Transferts de charges

Les transferts de charges sont constitués d'indemnités d'assurances.

3.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices – Montants en K€

		Résultat Net	Dont : Résultat exceptionnel
Résultat avant impôt		753,6	18,1
Impôt	- au taux de droit commun	186,0	4,5
	- sur PVLT		
Résultat après impôt		567,6	13,6

Méthode employée :
Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

4. ENGAGEMENTS

4.1 Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
Cf 2.2.4.	- Crédit-bail

5. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

ABO HOLDING NV, société belge dont le siège est à : Derbystraat 55, 9051Sint-Denijs-Westrem

6. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ISSU DE LA LIASSE FISCALE

(5) **IMMOBILISATIONS** N° 2054-SD 2024

Désignation de l'entreprise: ABO-ERG Equipement — Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations: Constructions à une immobilisation principale et mises de l'exercice en équivalence		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	23 940	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	26 000	KH		KI	
	Constructions: Sur sol propre	Droit Composants L9	KJ	563 424	KK		KL	
	Constructions: Sur sol d'autrui	Droit Composants M1	KM		KN		KO	
	Constructions: Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Droit composants M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Droit composants M3	KS	4 494 556	KT		KU	227 557
	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	582 475	KW		KX	150 891
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *		KY	3 932 441	KZ		LA	1 211 449
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	876 826	LC		LD	64 735
	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	263 937
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	10 475 684	LO		LP	1 918 569
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	192 172	8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	500 000
		TOTAL IV	LQ	192 172	LR		LS	500 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	10 691 797	OH		OJ	2 418 569

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste	Diminutions: par virement à des hors ou moins bons sortis ou remplacé l'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	23 940	LX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	26 000	LZ
	Constructions: Sur sol propre		IQ		MA		MB	563 424	MC
	Constructions: Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF
	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	4 722 115	ML
	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	733 325	MO
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport		IV		MP	178 440	MQ	4 965 451	MR
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	1 226	MT	940 333	MU
	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	259 737	NA	4 200	NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
		TOTAL III	IY		NG	439 405	NH	11 954 848	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OL		M7		OW
	Autres participations		IO		OX		OY	192 172	OZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	53 688	2F	441 512	2G
		TOTAL IV	I3		NJ	53 688	NK	633 484	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	493 093	OL	12 617 273	OM

7. TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS ISSU DE LA LIASSE FISCALE

⑥ AMORTISSEMENTS

N 2055-SD 2024

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG Equipement — Néant ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	23 940	PF		PG		PH	23 940
TOTAL I		RK	23 940	RM		RN		RO	23 940
Terrains		PI	6 842	PJ	867	PK		PL	7 708
Constructions	Sur sol propre	PM	60 877	PN	19 431	PO		PQ	80 308
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 610 010	QA	636 538	QB		QC	3 246 548
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	395 463	QE	37 506	QF		QG	432 970
	Matériel de transport	QH	2 518 671	QI	596 632	QJ	160 333	QK	2 954 970
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	663 119	QM	84 131	QN	1 228	QO	746 022
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	6 254 082	QV	1 375 105	QW	161 561	QX	7 468 526
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON	6 278 922	OP	1 375 105	OQ	161 561	OR	7 492 466

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES							
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	S7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques, mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales, agencements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		SS		NT		NU		NV	
Total général (NP + NQ + NR)	NW				Total général (NS + NT + NU)	NY					Total général (NW - NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

ABO-ERG Equipement

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille

Tél. : +33 (0) 4 91 23 98 00
www.ey.com/fr

ABO-ERG Equipement

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Actionnaire Unique de la société ABO-ERG Equipement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'actionnaire unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABO-ERG Equipement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 25 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

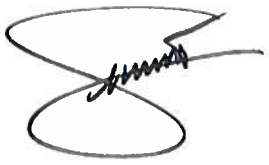

Xavier Senent